

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_013 : CRÉATION ET RÉVISION DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME PRÉVUES AU BP 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

N° DEL2021_013 : CRÉATION ET RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PRÉVUES AU BP 2021

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme est une décision budgétaire, de la compétence du conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La Communauté d'agglomération utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (passerelle, rocade, financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique de Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De créer une nouvelle autorisation de programme en 2021 sur le budget général :

- Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 540 000 € décomposés en 500 000 € pour la SCIC « participations » et 40 000 € pour la SCIC « agriculture » ;

- De réviser les autorisations de programme suivantes :

- Audits énergétiques – plan climat air énergie territorial : montant ramené à 24 000 € : l'Agglomération apportera un financement complémentaire aux subventions déjà existantes de la Région et ne financera pas par conséquent l'intégralité du coût des audits.

- Projet ANRU – aide au relogement : montant ramené à 330 000 € afin de prendre en compte le règlement financier adopté en juillet 2019 et modifié en septembre ainsi que le volume de dossiers qui sera réellement traité.

- Construction d'une passerelle sur le Tarn :

Dans le cadre de l'exécution du marché de construction de la passerelle, le maître d'œuvre et l'Agglomération rencontrent d'importantes difficultés avec l'entreprise IOA Constructions (retards dans l'exécution, changement de méthode de montage, remise en cause des techniques et choix du maître d'œuvre). IOAC a présenté un mémoire de prix nouveaux à hauteur de 2,2 M€. Après examens par le maître d'œuvre et l'agglomération, le mémoire de prix nouveaux a été rejeté au motif que les sommes sollicitées sont injustifiées. L'entreprise a par suite abandonné le chantier depuis le 15 octobre 2020. Une procédure de référé-expertise est en cours auprès du tribunal administratif de Toulouse et devrait permettre de déterminer les responsabilités et d'indemniser les parties lésées.

La poursuite de l'opération avec le titulaire actuel n'est pas envisageable. Une nouvelle consultation va être engagée pour exécuter les prestations restant à réaliser. Les sommes allouées au marché attribué à IOA ne sont pas suffisantes compte tenu de son niveau de consommation. La relance de ce marché entraîne également des dépenses supplémentaires en termes d'études (nouvelle mission de MOE pour le DCE/ACT, nouveaux VISAS, etc ...) et de prestations liées (SPS, Contrôles techniques, ...). Pour permettre l'achèvement de cette opération, il est donc nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de 2,302 M€ TTC portant le coût du projet à 9,89 M€ HT soit 11,87 M€ TTC.

- Construction du centre technique Lebon : la révision est évaluée à 1,594 M€ HT portant le coût du projet à 9,4 M€ HT soit 11,3 M€ TTC répartis sur deux autorisations de programme (la première sur le budget général pour un montant de 3,7 M€ HT et la seconde sur le budget annexe transports urbains pour un montant de 5,7 M€ HT).

Le montant est réévalué afin de prendre en compte :

- la variation de l'indice de construction bâtiments BT01 (+ 350k€) ;
- l'évolution de prestations prévues au programme (bâtiment DMSIR non prévu initialement (320 m2 utiles), chauffage réversible sur sondes géothermiques, rétention des eaux, sécurisation du site, tunnel de lavage des bus peu consommateur d'eau, dalle en béton aux abords des ateliers, protection du data center existant (+ 751 k€) ;
- une mauvaise estimation du maître d'œuvre lors de la phase concours (+ 250 k€)
- le montant réel des études (+ 243 k€).

Cette révision inclut des options qui pourraient ne pas être nécessaires notamment si le projet d'ombrière photovoltaïque se concrétise (écran acoustique arrière et couverture des bus hybrides). Certaines évolutions de programme ont permis l'octroi d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement locale par l'Etat (941,7 k€).

De plus, des dossiers de subventions pour la géothermie et la rénovation thermique sont en cours d'instruction pour un montant total estimé à 460k€.

Le lancement des travaux est prévu pour le second semestre de l'année 2021.

La révision des autorisations de programme prend également en compte l'évolution de la répartition des coûts entre le deux budgets, évaluée initialement à 70% sur le budget annexe transports urbains et 30 % sur le budget général.

La part supportée par le budget annexe transports urbains est ramenée à 60% en fonction des surfaces réellement utilisées pour les besoins du service transports urbains.

Autorisation de programme n° AP2021-01 : « Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 540 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 290 000 € sur 2021 (250 K€ pour la SCIC « participations » et 40 K€ pour la SCIC « agriculture ») puis 125 000 € en 2022 et en 2023. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
dont : opération 00202102 participation SCIC	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est ramené à 24 000 €. Le rythme de mandatement est estimé à 6 000 € en 2021 puis à 9 000 € par an en 2022 et 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2020	2021	2022	2023	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
crédits de paiements prévisionnels - Opération audits énergétiques - PCAET (002020005)	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
Recettes prévisionnelles	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
dont : - Autofinancement	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2019-03 : « projet ANRU aide au relogement » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est ramené à 330 000 €. Le rythme annuel de mandatement est estimé à 70 000 € par an à partir de 2021. L'échéancier de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
dont : opération projet ANRU aide au relogement (002019003)	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme n° 2015-01 : « construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 11 872 176,40 € TTC. Le rythme de mandatement est estimé à 2 302 000 € en 2021. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
dont : opération passerelle 2015002	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
dont : Subvention région Subvention Etat Subvention département Autofinancement FCTVA	207 766,61 € 40 769,93 €	130 740,26 € 25 655,09 €	936 629,98 € 294 812,10 €	1 126 709,90 € 251 446,59 €	2 690 037,21 € 527 864,62 €	334 168,41 € 183 865,32 €	665 300,55 € 377 620,08 €	605 390,17 € 245 478,08 €	6 696 743,08 € 1 947 511,82 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2018-02 : « construction du centre technique Lebon » - BUDGET GENERAL

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 4 527 274,24 € TTC (3 772 728,54 € HT). Le rythme annuel de mandatement est estimé à 3 009 800 € en 2021, 1 100 000 € en 2022 et 187 151,48 € en 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
dont : opération 002018002 : construction centre technique Lebon	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
dont : Subvention DSIL exceptionnelle	- €	- €	- €	113 008,20 €	188 347,00 €	75 338,80 €	376 694,00 €
Autofinancement et emprunt	18 655,65 €	53 545,04 €	120 339,92 €	2 403 064,21 €	731 209,00 €	81 112,35 €	3 407 926,17 €
FCTVA	3 660,79 €	10 507,12 €	23 614,24 €	493 727,59 €	180 444,00 €	30 700,33 €	742 654,07 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP2018-03: «construction du centre technique Lebon» - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 5 659 092,80 € HT (budget annexe assujetti à la TVA). Le rythme annuel de mandatement est estimé à 3 601 940 € en 2021, 1 375 000 € en 2022 et 234 204,44 € en 2023. L'échéancier prévisionnel de versement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT (budget annexe assujetti à la TVA)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
dont : opération 012018002 : construction centre technique Lebon	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
dont : Subvention DSIL exceptionnelle	- €	- €	- €	169 512,30 €	282 520,50 €	113 008,20 €	565 041,00 €
Autofinancement et emprunt	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 432 427,70 €	1 092 479,50 €	121 196,24 €	5 094 051,80 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 7 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER, Monsieur Bernard DELBRUEL

DECIDE de créer une nouvelle autorisation de programme au budget primitif 2021 du budget général :

- Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 540 000 € ;

DECIDE de réviser les autorisations de programme :

- Audits énergétiques – plan climat air énergie territorial : montant ramené à 24 000 €
- Projet ANRU – aide au relogement : montant ramené à 330 000 €.
- Construction d'une passerelle sur le Tarn : afin de prendre en compte le surcoût lié à la relance du marché, l'autorisation de programme est augmentée de 2,302 M€ TTC portant le coût du projet à 9,89 M€ HT soit 11,87 M€ TTC.
- Construction du centre technique Lebon : la révision est évaluée à 1,594 M€ HT portant le coût du projet à 9,4 M€ HT soit 11,3 M€ TTC répartis sur deux autorisations de programme (la première sur le budget général pour un montant de 4,53 M€ TTC et la seconde sur le budget annexe transports urbains pour un montant de 5,7 M€ HT).

DECIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2021, conformément aux tableaux ci-dessous :

Autorisation de programme n° AP2021-01 : « Prises de participation dans des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif » - BUDGET GENERAL

Exercice	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
dont : opération 00202102 participation SCIC	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	290 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	540 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme N° AP2020-02 : « Audits énergétiques – PCAET » - BUDGET GENERAL

Exercice	2020	2021	2022	2023	Total Autorisation de Programme
Crédits de paiement prévisionnels	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
crédits de paiements prévisionnels - Opération audits énergétiques - PCAET (002020005)	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
Recettes prévisionnelles	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €
dont : - Autofinancement	0 €	6 000 €	9 000 €	9 000 €	24 000 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2019-03 : « projet ANRU aide au logement » - BUDGET GENERAL

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
opération projet ANRU aide au relogement (002019003)	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €
<i>dont :</i>							
Autofinancement et emprunt	- €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	330 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme n° 2015-01 : « construction d'une passerelle piétonne sur le Tarn » - BUDGET GENERAL (budget en € TTC)

Exercice	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
opération passerelle 2015002	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
Recettes Prévisionnelles	248 536,54 €	156 395,35 €	1 797 196,42 €	1 532 837,08 €	3 217 901,83 €	1 120 856,63 €	2 302 000,00 €	1 496 452,55 €	11 872 176,40 €
<i>dont :</i>									
Subvention région			217 021,07 €	- €			1 098 178,93 €	328 800,00 €	1 644 000,00 €
Subvention Etat			50 556,82 €	154 680,59 €		258 621,13 €	8 141,46 €	118 000,00 €	590 000,00 €
Subvention département			298 176,45 €	- €		344 201,77 €	152 758,98 €	198 784,30 €	993 921,50 €
Autofinancement	207 766,61 €	130 740,26 €	936 629,98 €	1 126 709,90 €	2 690 037,21 €	334 168,41 €	665 300,55 €	605 390,17 €	6 696 743,08 €
FCTVA	40 769,93 €	25 655,09 €	294 812,10 €	251 446,59 €	527 864,62 €	183 865,32 €	377 620,08 €	245 478,08 €	1 947 511,82 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP 2018-02 : « construction du centre technique Lebon » - BUDGET GENERAL (budget en € TTC)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
<i>dont :</i> <i>opération 002018002 :</i> <i>construction centre</i> <i>technique Lebon</i>	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
Recettes Prévisionnelles	22 316,44 €	64 052,16 €	143 954,16 €	3 009 800,00 €	1 100 000,00 €	187 151,48 €	4 527 274,24 €
<i>dont :</i> <i>Subvention DSIL</i> <i>exceptionnelle</i>	- €	- €	- €	113 008,20 €	188 347,00 €	75 338,80 €	376 694,00 €
<i>Autofinancement et</i> <i>emprunt</i>	18 655,65 €	53 545,04 €	120 339,92 €	2 403 064,21 €	731 209,00 €	81 112,35 €	3 407 926,17 €
<i>FCTVA</i>	3 660,79 €	10 507,12 €	23 614,24 €	493 727,59 €	180 444,00 €	30 700,33 €	742 654,07 €

Révision de l'autorisation de programme n° AP2018-03: «construction du centre technique Lebon» - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (budget en € HT assujetti à la TVA)

Exercice	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisionnel	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
<i>dont :</i> <i>opération 012018002 :</i> <i>construction centre</i> <i>technique Lebon</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
Recettes Prévisionnelles	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 601 940,00 €	1 375 000,00 €	234 204,44 €	5 659 092,80 €
<i>dont :</i> <i>Subvention DSIL</i> <i>exceptionnelle</i>	- €	- €	- €	169 512,30 €	282 520,50 €	113 008,20 €	565 041,00 €
<i>Autofinancement et</i> <i>emprunt</i>	43 393,07 €	124 644,31 €	279 910,98 €	3 432 427,70 €	1 092 479,50 €	121 196,24 €	5 094 051,80 €

Pour extrait conforme,
 Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL